



Intérim, cdd, embauche possible ?

Par **Sebcbien170180**, le **18/01/2011** à **11:37**

Bonjour,

Entre mai 2007 et septembre 2009 j'ai alterné contrats intérim et CDD de 18 mois sans interruption. Je voudrais savoir si c'est légal et si non est-ce que j'ai un recours possible. Je bosse pour cette boîte depuis pas mal de temps parfois avec des contrats à la suite sur pas mal de mois...

Cordialement et merci d'avance.

Seb

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **12:54**

Bonjour,

Tout dépend des motifs des différents contrats et s'il les missions se sont poursuivies sans interruption...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par **Sebcbien170180**, le **18/01/2011** à **20:08**

Bonjour,

Les missions d'intérim que j'ai eu étaient quasi toutes à la semaine, même si c'était toujours pour la même boîte, avec parfois un renouvellement de mission d'une semaine à une autre avec comme motif officiel des accroissements de travail ou des remplacements de postes mais en vérité il s'agit de nouveaux contrats et donc il y avait besoin numériquement de

personnel en plus...

L'inspection du travail est relativement difficile à contacter je n'ai eu que des refus par mail car à chaque fois il manque quelque chose de bien bien précis pour qu'on me réponde c'est un peu désespérant...

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **20:37**

Effectivement et c'est comme sur un forum, on ne peut pas examiner contrat par contrat que ce soit un CDD ou un contrat de travail temporaire, le motif avec toute les précisions nécessaires, c'est pourquoi je vous ai conseillé de vous rapprocher de l'Onspection du Travail (pièces en mains) et pas seulement de les contacter...